

Règlement intérieur de l'école

BORDEAUX SAINT CLAIR

Fréquentation scolaire

- Les parents ou autre personne responsable de l'enfant absent doivent prévenir le maitre avant le début de la classe.
 - Dans tous les cas, donner un mot d'excuse au retour ou avoir téléphoné.
- En cas de maladie contagieuse, les enfants ne seront admis à l'école que sur présentation d'un certificat médical de non contagion.
- Afin de ne pas perturber la scolarité de leur enfant, il est demandé aux parents de ne pas les emmener en vacances durant les périodes scolaires.

Horaires

- La semaine scolaire est de vingt-six heures, aide individualisée comprise.
- Les enfants travaillent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h à 16h à Bordeaux Saint Clair.
- L'école ouvre à 8h35 le matin et à 12h50 après le déjeuner pour les non-cantiniers. Les enfants participant aux activités d'aide individualisée seront là à 8h05. Les enfants présents dans l'enceinte de l'école avant ces heures sont sous la responsabilité de leurs parents ou autre adulte à qui ils ont été confiés.

Hygiène

- Seuls les enfants ne portant plus de couches sont acceptés dans la classe maternelle.
- Les enfants iront aux toilettes au début de chaque récréation.
- Un enfant ne pourra sortir de sa classe pour se rendre aux toilettes qu'avec l'autorisation du maitre.
- Les chewing-gum sont interdits dans l'enceinte de l'école.

Sécurité

- L'introduction à l'école de tout objet dangereux (couteau, cutter ...) est prohibée ainsi que celle de jouets guerriers.
- Les bijoux sont acceptés sous la responsabilité des parents.

Surveillance

- La surveillance des élèves durant les heures d'activités scolaires est assurée par le maitre ou par celui qui l'a sous sa responsabilité.
- Certaines activités obligent les enfants à se déplacer seuls dans l'école (salle informatique, photocopieur, petite classe-bloc primaire). Le maitre doit savoir où se trouve l'élève mais sa présence physique n'est pas obligatoire.
- L'entrée des enfants dans l'école se fait par la porte donnant sur la cour, côté parking.
- Il est recommandé de cadenasser son vélo. En cas de vol, l'école décline toute responsabilité.
- Les enfants sortis de l'école n'ont pas à y revenir sans l'autorisation du maitre.
- Les parents sont priés de ne pas laisser leurs jeunes enfants pénétrer dans la cour de l'école à la sortie des classes, sans être accompagnés.

Signature de l'élève

Signatures des parents
ou de tout autre adulte responsable
de l'élève